

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

EN DATE DU 14 MARS 2011

L'an deux mille onze le 14 mars le Conseil Municipal de la Commune de CHATILLON-sur-CHALARONNE, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale en date du 8 mars, sous la présidence de M. Yves CLAYETTE, Maire.

M. LE MAIRE ouvre la séance, il procède à l'appel des conseillers :

Etaient présents : M. CLAYETTE - M. MATHIAS - Mme BLENET - Mme LEVERT - M. QUIBLIER-SARBACH - Mme SICAUD - M. MONTRADE - M. PERREAULT - M. FORAY - Mme MOREAU - M. JACQUARD - Mme FONTAINE - Mme RAVOUX - M. DARBON - Mme BAS-DESFARGES - Mme BIAJOUX - M. MORRIER - M. PENET - M. MORIN - Mme - M. RENOUD-GRAPPIN - M. ANTRIEUX - Mme LAURENCIN - Mme GROSCLAUDE- Mme MUZY - M. CHAFFURIN

Ont donné un Pouvoir :

Mme RIMAUD représentée par Mme BLENET
M. GILLET représenté par M. MATHIAS

Absents :

Mme BERTRAND
Mme BAILLET-CORDIER

Mme BIAJOUX a été élue pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Le compte rendu du 16 février est approuvé à l'unanimité après que Mme LAURENCIN ait fait observer à priori un problème rédactionnel page 7. Le texte initial indiquait "qu'une étude de faisabilité" avait été soumise au Conseil municipal le 13/09/2011 alors qu'en fait il s'agissait de "l'autorisation de lancer une étude de faisabilité", et non pas l'étude stricto sensu. Cette remarque a été acceptée par M. le Maire.

M. le Maire présente à l'assemblée M. Christian LAMUR, percepteur de Châtillon/Chalaronne et présent à l'occasion de la présentation des budgets primitifs de 2011.

N° 1 : Attribution des subventions 2011

M. le Maire cède la parole à M. MATHIAS.

1/ SUBVENTIONS A CARACTERE SPORTIF :	2011
A.B .C . - Boules	300,00 €
A.C .C . - Cyclo	0,00 €
A.C .C . - Cyclo demande exceptionnelle	0,00 €
A.C .P . - Pétanque	0,00 €
A.V.S . - Archers	300,00 €
A.V.S . - Archers demande exceptionnelle	0,00 €
BADMIN'DOMBES	1 000,00 €
C.C .C . - Cyclisme	1 700,00 €
E.C.J . - Judo -	1 800,00 €
Judo exceptionnel	0,00 €
F.C.D.B .Foot	6 400,00 €
F.C.D.B . - F .C .C .Foot demande exceptionnelle	0,00 €
Cheval en Chalaronne	1 000,00 €
K.C .C . - Karaté	600,00 €
R.T .C . - Rugby	2 000,00 €
R.T .C . - Rugby demande exceptionnelle	1 600,00 €
T.C .C . - Tennis	2 300,00 €
Athlétisme Châtillonnais (VAILLANTE)	5 000,00 €
Athlétisme Châtillonnais demande exceptionnelle	850,00 €
VAILLANTE – Gymnastique	1 150,00 €
VAILLANTE – Gymnastique demande exceptionnelle	
VAILLANTE - Handball	1 200,00 €
VAILLANTE - Handball demande exceptionnelle	0,00 €
Office Municipal des Sports	800,00 €
Office Municipal des Sports demande exceptionnel (forum)	0,00 €
Association sportive collège Eugène Dubois	300,00 €
Association sportive collège St Charles	0,00 €
Gymnastique volontaire	150,00 €
Gym Loisirs Club	100,00 €
Gaule Châtillonnaise	200,00 €
Gaule Châtillonnaise aide exceptionnelle	200,00 €
Autour de la danse	400,00 €
Cheval EPONA demande exceptionnelle	500,00 €
Sous-total A	29 850,00 €
Manifestations sportives événementielles :	
La Vaillante (Meeting + Tour pédestre)	720,00 €
Prix cycliste de la Ville Fleurie	1 350,00 €
Sous-total B	2 070,00 €
Réserve affectée aux sportifs de haut niveau	2 550,00 €
autres réserve	
Sous-total C	2 550,00 €
Total Sport (1) A+B+C	34 470,00 €

M. le Maire cède la parole à M. FORAY, lequel souhaite des explications sur les hausses de subventions attribuées au BADMIN'DOMBES et au TENNIS. En réponse M.MATHIAS indique que pour ce qui concerne le "badmin'Dombes" il s'agit de s'équiper en supports de filet, ceux actuellement en service n'étant plus aux normes. Pour ce qui concerne le tennis M. MATHIAS donne l'historique des subventions versées depuis 2007 et indique que la subvention 2011 à savoir 2300 € est une subvention habituelle aprèsqu'elle ait été diminuée les années passées, il s'agit donc d'un retour à la normale.

M. le Maire cède alors la parole à Mme MUZY, laquelle précise qu'en réunion de commission il avait été question de n'attribuer aucune subvention à l'association des Archers et qu'elle s'étonne donc de voir attribuer aux dits "Archers" la somme de 300 €. En réponse M. MATHIAS indique que cette problématique avait été évoquée mais qu'en définitive il a bien été question d'attribuer une subvention à l'association des Archers.

M. le Maire cède à nouveau la parole à M. MATHIAS.

2/ SUBVENTIONS A CARACTERE SOCIAL :	2011
Association Châtillonnaise de Secouristes	
Amicale des sapeurs-pompiers	1 500,00 €
Mutuelle générale du personnel des collectivités locales	115,00 €
Prévention routière	100,00 €
Comité de liaison de la Résistance <u>3 livres</u>	
Amicale du personnel communal	26 285,00 €
Age d'Or	300,00 €
Amicale des Anciens Sapeurs Pompiers	100,00 €
Crèche Tom'Pouce : (Provisions)	
Contrat Enfance + subventions de fonctionnement versées selon états des heures par trimestre par trimestre	126 000,00 €
Maison de l'Enfance et de la Jeunesse : Centre de Loisirs (avec contrat Enfance) Contrat Temps Libre enfants Contrat Temps Libre jeunes	213 000,00 €
Encadrement restaurant scolaire (MEJ) - Pilotage du secteur jeunes	
Contrat Éducatif Local à verser à la MEJ	21 000,00 €
Restauration scolaire (publique et privée) (Provision) montant par repas versé selon listes de fréquentation	14 000,00 €
Total (2)	402 400,00

M. le Maire cède la parole à Mme SICAUD pour la présentation des subventions à caractère culturel.

3/ SUBVENTIONS A CARAÇTERE CULTUREL :	2011
Académie de la Dombes	250,00 €
Subvention exceptionnelle (publication)	500,00 €
Tradition sur Chalaronne	300,00 €
Amis de l'Orgue	1 000,00 €
Union musicale (y compris salaire Chef de Musique)	8 000,00 €
CODEPA Festival de Théâtre	9 000,00 €
La Pie qui Gratte	2 500,00 €
CTL - La Pie qui Gratte	4 000,00 €
St Guignefort	400,00 €
St Guignefort Subvention exceptionnelle	300,00 €
OMC	14 500,00 €
Châtillon Chante	700,00 €
La Tour de la Dombes (échecs)	100,00 €
La Tour de la Dombes (échecs) achat nouveaux jeux	250,00 €
Les Temps Chauds (participation OMC)	
Cuivres en Dombes (participation OMC)	
Spectacle St Vincent Depaul	4 000,00 €
Créateliers	400,00 €
Artis Fonctionnement	1 000,00 €
Artis Marché des Potiers	1 900,00 €
Culturloisir	500,00 €
Lyriquement Votre (participation OMC)	
Amicale Châtillon France Québec (Divindefi)	500,00 €
Crayons de couleurs	300,00 €
Goundam éducation partage amitié	500,00 €
Réserve événement culturel	4 000,00 €
Total (3)	54 900,00 €

Mme SICAUD a donc donné des explications sur la baisse de 500 € de la subvention à la "Pie qui Gratte" (baisse à leur demande). Elle a souligné l'attribution d'une subvention exceptionnelle à l'association St Guignefort pour la publication de plaquettes retraçant la carrière de plusieurs hommes célèbres de Châtillon.

Pour l'OMC qui passe de 8 500 € à 14 500 €, l'explication est qu'il s'agit d'un transfert de participation de l'organisation des spectacles Temps chauds et Cuivre en Dombes sur le budget de l'OMC.

Pour ARTIS, l'augmentation par rapport à l'an dernier s'élève à 1 900 € qui correspondent à une participation pour le marché des Potiers.

La subvention à l'amicale Châtillon France / Québec a été diminuée puisque "Le divin défi" se déroulera en 2011 au Québec et non pas à Châtillon/Chalaronne.

A l'issue de la présentation M. le Maire cède la parole à M. CHAFFURIN. Celui-ci demande par souci de clarté s'il est possible d'éclater la subvention attribuée à ARTIS en 2 lignes soit une ligne pour les frais de fonctionnement et la ligne de 1 900 € pour le marché des Potiers puisqu'il s'agit d'une subvention exceptionnelle. M. le Maire donne son accord. Il cède la parole à M. FORAY qui précise que malgré les transferts, l'OMC voit diminuer sa subvention de moins 1 500 €. Enfin M. FORAY remercie la commune pour l'attribution d'une subvention de 300 € à l'association Crayons de couleur. En réponse M. le Maire indique que s'agissant de "Crayons de couleurs", cette association consacrerait le mois de mai comme le mois du Bénin, qu'une inauguration aura donc lieu en mai et diverses manifestations se dérouleront dont certains frais seront pris en charge par la Mairie.

Pour ce qui concerne la diminution de la subvention attribuée à l'OMC, M. le Maire en réponse à M. FORAY indique que la manifestation de la fête de la musique sera nettement inférieure au coût de l'an dernier et que 14 500 € devrait suffire au budget de l'OMC.

M. le Maire cède la parole à M. MATHIAS pour la présentation du bloc des subventions "autres associations".

AUTRES ASSOCIATIONS :	2011
APIC (association parents d'élèves indépendants Châtillonnais)	100,00 €
FCPE	100,00 €
Association « A.M.I.S. » Prêt véhicule	
Amicale des donateurs de sang	120,00 €
Association des anciens combattants	340,00 €
Sou des écoles publiques	230,00 €
APEL St Charles	230,00 €
Voyages scolaires + classes découvertes (7,63 €/élève/jour) (Provision)	1 300,00 €
Comité Miss Châtillon	600,00 €
Comité Miss Châtillon Subvention exceptionnelle	500,00 €
Comité de la Foire	5 500,00 €
Foyer socio-éducatif Lycée Professionnel	100,00 €
Amicale du secteur C8	100,00 €
Jumelage Wachtersbach 0,35 € par habitants	1 796,55 €
Jumelage (cadeaux aux écoles)	590,00 €
OGEC St Charles (contrat simple + contrat d'association) (provision)	40 000,00 €
Délégation cantonale Éducation Nationale	40,00 €
Amitiés COLCEAG	1 796,55 €
Amitiés COLCEAG demande exceptionnelle	
Chambre des Métiers apprentissages	300,00 €
Comice agricole	3 000,00 €
Total (4)	56 743,10 €
Sous Total de 1 à 4	545 963,10 €
Total réserve Générale affectée et non affectée	4 036.90 €
Total Général	550 000,00

M. le Maire cède la parole à Mme MUZY qui s'interroge sur le versement de 500 € à l'association Miss Châtillon (cela concerne la subvention exceptionnelle). En réponse M. Le Maire indique que l'organisation de l'élection des Miss fait beaucoup parler de Châtillon et des Châtillonnais de façon positive et que ces 500 € sont un moindre coût pour une publicité maximum. M. le Maire souligne que l'organisation 2011 de Miss Châtillon fera venir Mme Sylvie TELLIER, présidente nationale de Miss France plus d'autres célébrités et la présence de la télévision FR3.

M. Le Maire cède la parole à M. ANTRIEUX. Celui-ci rappelle que le montant des subventions prévu en 2010 avait été de 595 000 € pour un versement effectif de 534 930 € par rapport à la prévision 2011. Ce dernier montant représente une augmentation de plus 2,80 % donc très correcte et correspondant à l'inflation.

Sur proposition de M. le Maire le conseil municipal adopte à l'unanimité l'ensemble des versements des subventions 2011.

N° 2 : Approbation des budgets primitifs 2011 – Budget Général

BUDGET GENERAL DE LA COMMUNE : EXERCICE 2011

M. le Maire cède la parole à M. QUIBLIER-SARBACH, lequel indique que le budget de l'exercice 2011 a été élaboré avec:

- 1) La reprise des résultats de l'année 2010, suite au vote du Compte Administratif 2010, à savoir :
 - a) un excédent de fonctionnement de 1 524 938,21 € affecté à la section d'investissement (c/1068)
 - b) un déficit de la section d'investissement de 674 732,38 € (c/001).
- 2) un montant de dépenses restant à réaliser au 31 décembre 2010 de 1 388 153,25 € et de 298 520,60 € en recettes.

Comme nous l'avons évoqué lors du Débat d'Orientation Budgétaire, il n'y aura pas d'augmentation des taux d'imposition. Nous ne sommes pas en mesure à ce jour de voter les taux d'imposition, car compte tenu de la suppression de la taxe professionnelle, l'état fiscal 1259 sera très fortement modifié.

En effet, les taux de référence à partir desquels le Conseil Municipal votera les taux 2011 ne seront pas les taux votés en 2010 mais des taux « rebasés »

Ces taux « rebasés » ne seront connus qu'après communication de l'état 1259 (en principe fin mars 2011).

Présentation du Budget Primitif 2011

A) Section de fonctionnement :

1) Dépenses :

<u>DEPENSES</u>		
CHAPITRES	Réalisées 2010	Budget Primitif 2011
011.Charges à caractère général	1 922 307,55	1 990 042,18
012. Charges de personnel	2 349 451,10	2 391 430,00
014. Atténuation de produits	82 694,00	82 694,00
65.Charges de gestion courante	841 069,14	862 000,00
66. Charges financières (intérêts)	444 649,51	480 000,00
67. Charges exceptionnelles	3 912,50	7 000,00
68. Dotations provisions	5 000,00	-
022. Dépenses imprévues	-	-
Opérations d'ordre (amortissements)	274 556,18	309 950,04
TOTAUX	5 923 639,98	6 123 116,22

2) Recettes :

RECETTES		
Chapitres	Réalisées en 2010	Budget Primitif 2011
013. Atténuation de charges (remboursement sur personnel)	93 095,12	95 000,00
70. Produits des Services	446 279,41	464 000,00
73. Impôts et Taxes	4 597 835,58	4 578 336,00
74. Dotations, subventions,	1 971 830,84	1 835 757,00
75. Produits de gestion	263 098,17	122 000,00
76. Autres produits financiers	14,00	
77. Produits exceptionnels	76 425,07	30 000,00
TOTAUX	7 448 578,19	7 125 093,00

Le montant des recettes de fonctionnement, soit 7 125 093,00 €, par rapport aux dépenses 6 123 116,22 €, permet de dégager une somme de 1 001 976,78 € à virer à la section d'investissement.

B) Section d'investissement :

Pour couvrir les dépenses d'investissement, la Commune dispose de l'autofinancement, du FCTVA, de la TLE, de la dotation aux amortissements, de subventions attendues sur quelques opérations et de l'emprunt.

Des crédits complémentaires s'avèrent indispensables pour couvrir les opérations engagées et qui restent à réaliser :

Opérations d'investissement en cours :

Dépenses :

Opérations	233	Eclairage public	+ 300 000,00
	281	Restauration Centre Culturel	+ 480 000,00
	411	Halle sportive stade Europe	+ 100 000,00
	443	Locaux rangement stade Decomble	+ 10 000,00
	444	Hébergement Centre Culturel	+ 320 000,00
	464	Révision PLU	+ 9 000,00
	479	Aménagement Clos Janin	+ 10 000,00
	481	Véhicule et matériel voirie	+ 60 000,00
	482	Véhicule et matériel espaces verts	+ 36 000,00
	484	Travaux et matériel gymnases	+ 66 000,00
	485	Travaux piscine	+ 11 000,00
	491	Aménagement Arboretum	+ 80 000,00
	493	Travaux + matériel sécurité	+ 14 000,00
	496	Maison médicale	+ 17 000,00
	498	Nouvelle piscine	+ 100 000,00
	503	Restauration tableaux	+ 1 500,00
	505	Accessibilité Ets recevant du public	+ 25 000,00
	506	ZAC Mallatrait	+ 85 000,00
			1 724 500,00

NOUVELLES OPERATIONS DE L'ANNEE 2011:

507 – Programme Voirie 2011	250 000,00
508 – Cimetière	30 000,00
509 – Eglise : remplacement du moteur de volée 2 ^{ème} cloche	2 000,00
510 – Mairie : aménagements et travaux divers	6 000,00
511 – Informatique – dématérialisation – site internet	25 000,00
512 – Médiathèque – signalétique - aménagements	6 000,00
513 – Halles et Vieux Château	66 000,00
514 – Centre Social (études)	20 000,00
515 – Agrandissement restaurant scolaire (études)	20 000,00
516 – Place du Champ de Foire : remplacement compteurs électriques	15 000,00
517 – Illuminations	10 000,00
518 – Ecole de Musique	4 000,00
519 – Eclairage terrain de rugby	2 000,00
	<hr/>
	456 000,00

Les travaux d'investissement s'élèvent à 2 180 500,00 €. A cette somme il faut rajouter le remboursement du capital 790 000,00 € et des cautions 2 000,00 €, ce qui porte le montant des dépenses à 2 972 500,00 €. A cette somme il faut rajouter les restes à réaliser 1 388 153,25 € et le déficit d'investissement 2010 soit 674 732,38 €. Ce qui donne un total de dépenses de 5 035 385,63 €.

Les recettes d'investissement :

Nous avons inscrit la vente du terrain Lidl pour un montant de 200 000,00 € (compte 024).

Le montant des subventions d'investissement s'élève à 140 000,00 €, selon la répartition suivante :

Subvention Etat Restauration Centre Culturel	110 000,00
Subvention Cinéma numérique : - Région	20 000,00
- CNC	10 000,00
TLE	170 000,00
FCTVA	310 000,00
Il convient de rajouter :	
- l'affectation de résultat 2010 :	1 524 938,21
- le virement de la section de fonctionnement	1 001 976,78
- les amortissements	309 950,04
- les restes à réaliser	298 520,60

Ce qui donne un total de

3 955 385,63

Il convient donc pour équilibrer la section d'investissement d'inscrire un emprunt à hauteur de 1 080 000,00 €.

M. le Maire propose de procéder au vote du budget 2011.

M. QUIBLIER-SARBACH rajoute que il avait lu récemment que les dépenses augmentaient à Châtillon de plus 3,7 % et que les recettes diminuaient de 2,5 % et que cela n'est pas la réalité. Il confirme que la hausse des charges générales de fonctionnement s'élève à plus, 2,9 % et que les recettes sont prévues à hauteur de moins 1,86 % dont une partie reprise à hauteur des recettes de l'an dernier (fiscalité locale et DGF). Il considère donc qu'il s'agit d'un budget très équilibré. Il rappelle que la marge brute s'élève à plus de 1 000 000 € (1 001 000 €) et que le recours à l'emprunt si tous les investissements se réalisent sera de 1 080 000 €. M. le Maire ouvre le débat et cède la parole à M. ANTRIEUX. Il qualifie le budget primitif 2011 d'encore plus "alarmiste" que les chiffres présentés lors du débat d'orientation budgétaire en février. Il constate l'existence de l'effet ciseaux et son accroissement et pense que les recettes de fonctionnement ont été minorées par rapport à la présentation du DOB, (les recettes passent ainsi de 7 260 000 € lors du DOB à 7 125 000 € pour cette présentation du budget primitif), sachant que la compensation des pertes de base d'imposition à la taxe professionnelle n'a pas été prévue sur le budget primitif 2011.

Il constate que les dépenses augmentent de 3 % et que les recettes diminuent de 4 %. Il considère que les recettes ont été sous estimées non pas du fait des élus de la ville mais du fait de l'Etat, ce qui rend le budget prévisionnel insincère et souligne que l'épargne brute est sérieusement écornée (1 000 000 €).

M. ANTRIEUX indique que le montant des investissements s'élève à 3 600 000 € dont 2 200 000 € de dépenses nouvelles et 1 400 000 € de report des restes à réaliser. Pour boucler il convient d'emprunter 1 000 000 € et il constate que cela ne fait pas diminuer l'endettement de la Commune bien au contraire. Il souligne que le remboursement du capital compte tenu de la jeunesse de la dette s'élève à 700 000 € par an pendant 18 ans, ce qui de son avis fige les investissements pendant la période. Il pense que la Commune est donc contrainte de rechercher des recettes nouvelles pour éviter un endettement supérieur également parce que la dynamique de la taxe professionnelle a été confisquée par l'Etat. Selon lui, il convient donc d'augmenter l'assiette des bases foncières et que cela passe par l'augmentation du foncier bâti lié notamment à la création de lotissements. Il conclut en préconisant de mettre à la place du projet piscine des crédits équivalents pour la création de lotissements.

En réponse M. le Maire constate que le budget est forcément insincère dans la mesure où l'état N° 1259 n'a pas été communiqué par la préfecture et que les recettes en sont inconnues. A ce jour, il peut toutefois y avoir de bonnes surprises, poursuit le Maire, en fonction de l'impact de l'augmentation des surfaces de la grande distribution datant de 2008 (passage de 2500 m² de surface de vente à 7 500 m²). Il rappelle que l'ancienne majorité a beaucoup dépensé et qu'actuellement la majorité actuelle rembourse et n'a que très peu de marge de manœuvre. M. le Maire reproche à l'ancienne équipe ses conseils de prudence alors qu'elle a dépensé au total pour les quatre ou cinq gros projets de fin de mandat la somme de 12 000 000 € qu'il convient maintenant de rembourser (4 M pour les écoles, 2,8 M pour le Centre des services techniques et 3,8 M pour la Médiathèque / salles de spectacles).

Par ailleurs M. le Maire est bien conscient de l'effet ciseaux entre les dépenses et les recettes de fonctionnement et considère que la création de lotissements n'amène que peu de recettes et en tout cas beaucoup moins que le développement économique de la Commune.

Enfin il conclut qu'à quelques exceptions près, les chiffres annoncés au budget primitif sont conformes à ceux du débat d'orientation budgétaire de février.

M. le Maire cède la parole à M. RENOUD-GRAPPIN, lequel souhaite savoir ce que recouvre en investissement le crédit de 80 000 € pour le développement de l'arboretum. En réponse Mme BAS-DESFARGES indique qu'est prévu le programme de travaux suivant, réalisation de WC toilettes, réalisation d'un rucher pédagogique pour 30 000 €, l'aménagement d'une grange et conservation des arbres. M. le Maire rajoute que des salles pédagogiques doivent également être créées.

En réponse sur le coût du rucher pédagogique soit 30 000 €, M. RENOUD-GRAPPIN considère que ce crédit est très élevé pour un rucher.

Mme BAS-DESFARGES qui a fait le point sur le détail des travaux de l'arboretum réaffirme que la philosophie de l'arboretum est poursuivie et qu'un espace sera réservé dans le cadre de la conservation des arbres pour les espèces d'arbres fruitiers dès cette année. M. le Maire cède à nouveau la parole à M. RENOUD-GRAPPIN, lequel amène des constats et des questions concernant ce budget. Il constate d'abord que pour 456 000 € de dépenses d'investissement en 2011 plus les restes à réaliser, la commune est contrainte d'avoir recours à un emprunt de 1 000 000 € par suite de la réduction importante de sa capacité d'autofinancement. Il constate donc que par voie de conséquence, Châtillon est victime de l'Etat et notamment de la réforme de la taxe professionnelle qui a été décidée sans réflexion à l'échelon national. Il considère que M. CLAYETTE la défend à tort principalement pour soutenir le chef de l'Etat mais que cette réforme assèche la commune, dévitalise les départements sans que toutefois les artisans et les commerçants s'y retrouvent au niveau des bénéficiaires puisque les nouvelles dispositions entraînent pour certains un accroissement de la fiscalité. Il pense que les seuls bénéficiaires sont les grosses entreprises qui d'ailleurs n'en avaient pas besoin, ainsi que leurs actionnaires.

Pour ce qui concerne les questions, M. RENOUD-GRAPPIN s'interroge sur la hauteur des taux de fiscalité re-basés puisque à l'heure actuelle la commune n'a aucune connaissance et que personne ne sait ce qu'ils seront. Ceci entraîne une forte incertitude quant aux produits de la fiscalité et que c'est dans ce contexte "brumeux" que l'on doit s'interroger sur le maintien ou non du projet de la piscine calculé à hauteur de 7,5 M d'euros. Il considère donc que ce projet est plutôt imprudent compte tenu du contexte. M. RENOUD-GRAPPIN rappelle qu'il y a 12 ans les marges de manœuvres en matière de fiscalité étaient importantes puisque sans augmenter les taux le produit dû à la dynamique des bases de taxe professionnelle permettait des financements très importants. Ces recettes d'après M. RENOUD-GRAPPIN augmentaient plus que le remboursement des annuités d'emprunts contractés l'année précédente. Il rappelle donc que les 12 ans écoulés avant la réforme de la taxe professionnelle permettaient des marges conséquentes de manœuvre et une ambition pour la ville, ce qui n'est évidemment plus le cas maintenant. Il considère que les événements actuels (Japon, rébellion en Afrique du nord) et plus généralement l'évolution du monde géopolitique font que les communes seront amenées à faire un pas nouveau en matière de consommation et d'économies d'énergie.

D'une façon générale il considère que la France et Châtillon en particulier sera impactée par les conséquences de l'évolution économique mondiale. S'agissant de la création d'un centre nautique par nature très énergivore M. RENOUD-GRAPPIN considère que l'équipe actuelle "nage à contre courant" et qu'il conviendra de réfléchir à nouveau sur la pertinence de ce projet.

Enfin il constate pour le 4^{ème} budget de la mandature aucun crédit n'apparaît sur le logement social ni sur la zone d'activité économique, alors que ces domaines apportent des recettes importantes

M. le Maire cède la parole à M. QUIBLIER-SARBACH. Celui-ci indique qu'il a du mal à comprendre si les propos précédents se situent dans le cadre d'un débat budgétaire ou s'il s'agit d'un discours de politique générale et que le conseil municipal de Châtillon n'est pas là pour discuter de la politique nationale du gouvernement.

A l'adresse de M. ANTRIEUX, M. QUIBLIER-SARBACH indique que les dépenses n'ont pas augmenté de 4 % mais seulement de 3 % et que pour ce qui concerne les recettes, si elles ont été minorées elles devraient donc être nettement supérieures à la prévision, ce qui efface l'effet de ciseaux constaté. Il reconnaît que l'équipe actuelle n'aura pas la même marge de manœuvre que celle des 12 années passées, mais que néanmoins l'équipe de M. ANTRIEUX a augmenté à 3 reprises la fiscalité locale. Il espère toutefois que les bases de la fiscalité s'élargiront compte tenu du développement de Châtillon. Il réaffirme que la différence entre son groupe et le précédent

est, que le sien n'a pas l'intention d'augmenter les taux de la fiscalité contrairement aux prédécesseurs.

M. QUIBLIER-SARBACH revient sur la notion "d'héritage" pour dire qu'en fait tout ce qui se fait et se règle actuellement correspond en fait à tout ce qui n'a pas été fait par l'équipe précédente, et de donner des exemples de l'ex friche Cérégrain, du renouvellement du matériel, de la sono, de l'entretien des routes, de l'acquisition du terrain BRUN et de l'acquisition du bâtiment de l'ex DDE pour 530 000 €, la réalisation du centre des services techniques pour 3 000 000 € etc...

Il constate qu'effectivement le budget est difficile à boucler et que bon an mal an pour récupérer le retard il convient donc d'emprunter 1 000 000 € par an alors que pour l'instant son groupe n'a pas fait de réalisation significative.

M. le Maire rajoute qu'il confirme les propos de M. QUIBLIER-SARBACH. M. le Maire pense que le discours de l'équipe minoritaire est assez incongru dans le sens où les critiques sont à la fois pour signifier que le budget est trop ou pas assez ambitieux.

Pour ce qui concerne la piscine il considère que ce projet est purement "pédagogique" dans le seul but d'apprendre à nager aux enfants. Il indique que toutefois elle n'est pas encore réalisée et que pour l'instant seul 100 000 € ont été inscrits au budget pour des études.

Pour ce qui concerne les logements sociaux il indique que la commune a des propositions à faire aux bailleurs, et il espère que la ZAC de Mallatrait finira par sortir.

Revenant sur les années passées en matière de fiscalité, M. le Maire rappelle que le groupe de M. RENOUD-GRAPPIN a beaucoup critiqué le gouvernement alors qu'à l'époque il octroyait 250 000 € de fiscalité de plus chaque année comme cela a été souligné, et que dans ces conditions l'équipe de M. CLAYETTE aurait été beaucoup plus à l'aise financièrement qu'actuellement. M. le Maire considère que ce n'est pas du tout la "gabegie" à Châtillon, que le budget a été calculé en recettes sur les chiffres de l'an dernier certes mais qu'il espère qu'ils seront plus importants que prévu.

Concernant le "rebasage des taux" M. le Maire cède la parole à M. LAMUR, le percepteur pour des explications techniques. Celui-ci explique qu'avec la réforme, de nombreux transferts ont été décidés entre les collectivités. Ainsi la taxe d'habitation sera complètement recouvrée dans les caisses de la commune alors qu'auparavant le Conseil Général bénéficiait d'une partie. De ce fait les nouvelles bases sont inconnues pour l'instant, elles figureront dans le nouvel état N° 1259, ce qui entraînera un recalcul des taux fin mars début avril.

Les services fiscaux feront donc des simulations à base égale pour le recalcul de ces taux. Enfin il indique qu'il n'était pas possible d'inscrire plus en recettes que ce qui était inscrit cette année puisque les bases n'ont pas encore été notifiées par l'Etat et que d'autre part une décision modificative pourra intervenir plus tard pour rectifier le montant de la fiscalité.

M. le Maire cède à nouveau la parole à M. QUIBLIER-SARBACH, lequel indique qu'il souhaiterait que l'on arrête de faire l'amalgame entre l'étude de faisabilité du centre nautique et la construction de la maison médicale. En effet il se raconte et se lit partout que le centre nautique s'il se fait se réalisera au détriment de la maison médicale. Il souligne que pour l'instant les études concernant l'ingénierie de la maison médicale ont été réglées par la commune pour 40 000 €, que le terrain sera cédé sans doute gratuitement par la ville mais qu'en aucun cas la construction ne sera à la charge des Châtillonnais.

En définitive, le budget général est approuvé à l'unanimité par le Conseil municipal pour la section de fonctionnement et pour la section d'investissement à l'unanimité moins 5 voix contre (M. RENOUD-GRAPPIN - M. ANTRIEUX - Mme LAURENCIN - Mme GROSCLAUDE - Mme MUZY) et 3 abstentions (M. M. CHAFFURIN - M. DARBON - M. FORAY) (vote séparé par section, demandé par le groupe de M. RENOUD-GRAPPIN).

Approbation des budgets primitifs 2011 – Budget de l'Assainissement

M. le Maire cède la parole à M. QUIBLIER-SARBACH qui rappelle que le budget de l'exercice 2011 a été établi avec :

La reprise des résultats de l'exercice 2010, suite au vote du Compte Administratif 2010, à savoir :

- a) un excédent d'exploitation de 259 597,77 € inscrit au compte 002 pour un montant de 188 062,97 € et un montant de 71 534,80€ affecté au compte 1068.
- b) un excédent d'investissement de 162 341,74 € inscrits au compte 001,

Le montant des dépenses restant à réaliser au 31 décembre 2010 s'élève à 368 576,54 € et à 134 700,00 € en recettes.

Le montant du capital restant dû de la dette au 1^{er} janvier 2011 s'élève à 809 428,30 €. Le montant des dépenses d'exploitation s'élève à 351 063,62 €. Les recettes d'exploitation s'élèvent à 389 157,99 €. Compte tenu de l'excédent de fonctionnement reporté, le total des recettes d'exploitation s'élève à 577 220,96 €.

Pour ce qui concerne la section d'investissement, cette année la ville va poursuivre les travaux d'amélioration de la station d'épuration (opération 65 : amélioration outil épuration). Le schéma d'assainissement 2010 est confirmé avec l'ajout d'une somme de 10 000 €.

Deux nouvelles opérations ont été inscrites, elles concernent :

- la reprise du surpresseur (route du Grobon) pour un montant de 20 000 € (opération 70).
- les travaux divers à la station d'épuration (tamis rotatif, vidange bassin d'orage, ...) ainsi que la prestation d'assistance à maîtrise d'ouvrage assurée par un cabinet spécialisé pour un montant de 35 000 € (opération 71)

Une subvention égale à 96 000 € sur l'opération 58 a été inscrite. Toutefois, une partie des travaux correspondant à cette opération a été regroupée avec l'opération 65, et ce dossier a donné lieu à une nouvelle demande de subvention qui nous a été accordée par l'Agence de l'Eau pour un montant de 60 060 € que nous inscrivons au Budget Primitif 2011.

La subvention relative à l'opération 58 doit donc être rectifiée et le montant attendu représente 41 750 € (au lieu de 96 000 €). Il convient donc d'ajuster ce montant.

M. le Maire propose de procéder au vote du budget.

A l'issue de la présentation de ce budget M. le Maire cède la parole à M. RENOUD-GRAPPIN qui fait observer qu'un programme de dépenses en investissement est dénommé "surpresseur du quartier du Grobon", que ce programme doit normalement figurer en eau et qu'il pense qu'il y a une erreur matérielle sur ce budget. Il demande donc que cette délibération soit retirée et que le budget soit voté en avril prochain, M. le Maire indique qu'il demandera à Mme la Directrice des services techniques de bien vouloir vérifier ce point et acquiesce à la demande de M. RENOUD-GRAPPIN. Cette question de l'ordre du jour est donc retirée.

Approbation des budgets primitifs 2011 – Budget de l'Eau

M. le Maire cède la parole à M. QUIBLIER-SARBACH qui rappelle que le budget de l'exercice 2011 a été élaboré avec :

- 2) la reprise des résultats de l'exercice 2010, suite au vote du Compte Administratif 2010, à savoir :
 - a) un excédent de fonctionnement de 433 902,89 €, inscrit au compte 002,
 - b) un excédent d'investissement de 209 240,03 € inscrit au compte 001.
- 3) un montant de dépenses restant à réaliser au 31 décembre 2010 s'élève à 42 412,00 € et à 12 000,00 € en recettes.

Le montant des dépenses d'exploitation s'élève à 106 687,28 €. Les recettes d'exploitation s'élèvent à 200 615,31 €. Compte tenu de l'excédent d'exploitation reporté, le total des recettes d'exploitation s'élève à 634 518,20 €.

Pour ce qui concerne les dépenses d'investissement, nous inscrivons une nouvelle opération relative à la reprise du surpresseur, route du Grobon, pour un montant de 300 000,00 €.

Le raccordement de la route du Grobon (opération 42) nécessite une inscription budgétaire complémentaire de 20 000,00 €.

La section d'investissement s'équilibre en recettes et en dépenses.

M. le Maire propose de procéder au vote du budget, ce qui est fait à l'unanimité du Conseil municipal.

Approbation des budgets primitifs 2011 – Budget du Camping

M. le Maire cède la parole à M. QUIBLIER-SARBACH qui rappelle que le budget de l'exercice 2011 a été élaboré avec la reprise des résultats de l'exercice 2010, suite au vote du Compte Administratif 2010, à savoir :

- a) un excédent de fonctionnement de 16 385,44 € affecté au compte 1068
- b) un déficit d'investissement de 13 443,66 € au compte 001.

Le montant des restes à réaliser en dépenses s'élève à 11 843,08 €.

Les dépenses inscrites à la section d'investissement concernent :

- Les travaux à réaliser dans les blocs sanitaires pour un montant de 3 525,00 €uros
- Des travaux divers (toiture, aire de jeux, etc...) pour un montant de 5 500,00 €.

Une subvention de 32 000,00 € émanant du budget général est nécessaire pour équilibrer le budget.

M. le Maire propose de procéder au vote du budget, ce qui est fait à l'unanimité du Conseil municipal.

N° 3 : PERSONNEL COMMUNAL : Emplois saisonniers : Piscine / Camping / Espaces Verts, Musée

M. le Maire cède la parole à M. QUIBLIER-SARBACH pour la présentation des différents postes ci-dessous détaillés :

PISCINE :

Surveillance bassin :

4 postes contractuels M.N.S. ou surveillants de baignade rémunérés sur le grade d'éducateur des Activités Physiques et Sportives de 2^{ème} classe : postes à temps complet et à temps non complet pour toute la saison.

- 1 chef de bassin : 7^{ème} échelon (IB 398) temps complet
- du 23 mai 2011 au 4 septembre 2011 inclus.
- 1 adjoint au chef de bassin : 5^{ème} échelon (IB 366) temps complet
- du 23 mai 2011 au 4 septembre 2011 inclus.
- 1 M.N.S. : 4^{ème} échelon (IB 347) du 23 mai 2011 au 4 septembre 2011 inclus à temps complet.

- 1 poste de surveillant de baignade B.N.S.S.A. : 3^{ème} échelon (IB 337) pour surveiller les scolaires : temps non complet (30 heures par semaine) du 23 mai 2011 au 30 juin 2011 inclus.

Caisse, accueil, entretien :

- 1 contractuel à temps complet rémunéré sur la base du grade d'Adjoint Technique 2^{ème} classe (IB 318) du 23 mai 2011 au 4 septembre 2011 inclus. Il sera chargé de la caisse et de l'entretien des vestiaires.
- 1 contractuel à temps complet rémunéré sur la base du 1^{er} échelon du grade d'Adjoint Technique 2^{ème} classe (IB 297) du 23 mai 2011 au 4 septembre 2011 inclus. Il sera chargé de la caisse et de l'entretien des vestiaires.
- 1 contractuel à mi-temps rémunéré sur la base du 1^{er} échelon du grade d'Adjoint Technique 2^{ème} classe (IB 297) du 1^{er} juillet 2011 au 31 août 2011. Il sera chargé de l'entretien des locaux. Je vous propose que cette période soit scindée en deux contrats.

CAMPING :

- 1 contractuel à temps complet rémunéré sur la base du 1^{er} échelon du grade d'Adjoint Technique 2^{ème} classe (IB 297) du 1^{er} juin 2011 et le 31 août 2011. Je vous propose que cette période soit scindée en trois contrats.

ESPACES VERTS :

- 1 contractuel à temps complet rémunéré sur la base du 1^{er} échelon du grade d'Adjoint Technique 2^{ème} classe (IB 297), du 1^{er} mai 2011 au 31 août 2011. Il sera chargé de l'entretien des Espaces Verts.

MUSEE :

- 1 agent à temps non complet, à raison de 30 heures par semaine, rémunéré sur la base du 1^{er} échelon du grade d'Adjoint du Patrimoine 2^{ème} classe (IB 297), du 1^{er} avril 2011 au 30 septembre 2011 inclus. Il sera chargé de l'accueil et des visites au Musée.

M. le Maire propose d'approuver la création de l'ensemble, ce qui est fait à l'unanimité des membres du Conseil municipal.

N° 4 : Syndicat de rivières des Territoires de la Chalaronne / Travaux d'aménagement des berges / convention commune / syndicat: Approbation.

M. le Maire cède la parole à Mme LEVERT pour la présentation de cette question.

Dans le cadre de la fiche action B1-2.5 du contrat de rivière des Territoires de Chalaronne, il est prévu la réfection :

- De l'affouillement du mur en amont de l'ancienne RD936 sur la rive gauche du Relevant
- De l'affouillement du mur de protection de la canalisation d'Eau Usée (EU) en aval de la confluence avec le Relevant sur la rive droite de la Chalaronne.

A la suite de la crue de 2009, la rive gauche de la Chalaronne au droit des jardins familiaux (en aval de Carrefour Market) s'est effondrée et doit également être restaurée. Cette action s'inscrit dans le cadre de la fiche action B1-3.2 pour la mise en valeur des milieux aquatiques.

L'effondrement des murs de soutènement aurait des conséquences dramatiques sur le fonctionnement de la rivière et son environnement, en particulier en cas de crue. De plus, la présence de la canalisation d'Eau Usée constitue un enjeu très fort sur la Chalaronne.

Au droit des jardins familiaux, de nombreuses cabanes ont été construites en bord de cours d'eau et pourraient s'effondrer dans la rivière si l'érosion de la berge se poursuit. Il est donc impératif d'agir.

Il est proposé que les travaux de restauration des berges du Relevant et de la Chalaronne soient confiés au Syndicat des Rivières des Territoires de Chalaronne, porteur du contrat de rivière. Ce dernier se chargerait pour notre compte de recruter le maître d'œuvre et les entreprises qui réaliseront les travaux.

Vous trouverez en annexe le projet de Convention à intervenir avec le S.R.T.C, lequel fixe la mission du syndicat (article 2) ainsi que le coût des travaux et la subvention attendue (32 608.00€).

M. le Maire propose :

- d'accepter que la maîtrise d'ouvrage des travaux soit assurée par le S.R.T.C
- de m'autoriser à signer la convention nécessaire à l'intervention du Syndicat, précisant notamment la participation de la Commune au coût des travaux, ainsi que tout document se rapportant à la mise en œuvre de cette décision
- de préciser que les crédits nécessaires seront inscrits au budget Communal 2011.
- De préciser que les travaux de restauration des berges feront l'objet d'une demande de subvention par la S.R.T.C

M. le Maire ouvre le débat et cède la parole à Mme LAURENCIN. Celle-ci rappelle que le contrat de rivières a été signé le 26 juin 2008 et elle souhaiterait savoir si certaines actions n'ont pas été redirigées, puisque s'agissant de l'action B1-3.2 cette action consistait en l'aménagement de circuits pédestres le long de la Chalaronne entre 5 communes de Châtillon à Thoissey. L'action B1-3.2 selon l'avis de Mme LAURENCIN, ne correspond pas à celle présentée aujourd'hui traitant de l'aménagement des berges sur Châtillon. De plus elle s'étonne de ne pas retrouver la charge résiduelle de 32 000 € dans le budget primitif 2011. En réponse M. le Maire indique qu'il s'agit de l'opération 495 que l'on retrouve pour 155 000 € et que le programme a bien été inscrit au budget primitif 2011 (addition de 114 000 € + 32 000 €). M. le Maire indique

qu'il a sollicité le SRTC pour des opérations qui intéressent directement la commune et que celui-ci interviendra en tant que maître d'ouvrage des travaux pour le compte de la ville. Ainsi le SRTC a pour mission de chiffrer les travaux des 3 programmes prévus (berges du Relevant, travaux rue Pierre Jème et jardin Thévenin) et qu'il mènera à bien les travaux en réalisation. Ceux-ci seront payés par le SRTC, qui encaissera les recettes la commune réglant dans ce cas la différence. De plus, des travaux au camping seront réalisés par le SRTC hors convention ceci par nécessité d'urgence. M. le Maire indique que ces travaux se réaliseront normalement en 2011 pour un crédit de 150 000 € environ qu'il espère suffisant.

M. le Maire cède la parole à M. CHAFFURIN lequel souhaite savoir si les propriétaires des jardins situés à peu près face à Carrefour Market ont été prévenus de la réalisation de ces travaux, de leur nature etc... En réponse M. le Maire indique que cela est prévu mais pas tout de suite compte tenu du fait que le bureau d'étude doit procéder à une analyse de la situation d'abord puis établir des priorités et que ces travaux ne seront pas réalisés immédiatement mais que les gens seront prévenus au préalable en temps utile.

M. le Maire cède la parole à Mme LAURENCIN. Celle-ci réaffirme qu'il convient de vérifier que la réfection des berges des jardins entre bien dans l'action B1-3.2. M. le Maire répond que l'action B1-3.2 est dénommée mise en valeur des milieux aquatiques et que la réfection des berges entre dans ce cadre. Alors que le B1-2.5 est dénommé réalisation d'un chemin le long des berges.

M. le Maire conclut en indiquant qu'il conviendra de re-délibérer sur le sujet puisqu'il est question de déposer une DIG (déclaration d'intérêt général) pour les travaux concernant la Chalaronne. Cette DIG est valable 5 ans et permettra de travailler sur terrain d'autrui par rapport aux berges de la Chalaronne sans avoir à acquérir les terrains des particuliers.

M. LE Maire cède la parole à M. MATHIAS lequel indique qu'il a assisté il y a peu de temps à l'assemblée générale de l'association le Potager Fleuri qui gère les jardins familiaux et que à cette occasion les locataires de jardins ont été prévenus de la réalisation de travaux pour cette année et qu'ils en étaient très satisfaits.

Sur proposition de M. le Maire le Conseil municipal adopte à l'unanimité la réalisation des travaux d'aménagement des berges de la Chalaronne.

N° 6 : Questions diverses

- Proposition de DYNACITE : M. le Maire informe le Conseil municipal de la proposition de la Sté DYNACITE de vendre 6 collectifs du programme 72 situés dans le quartier Bel Air. Cet immeuble se trouve à l'embranchement de l'avenue François Mitterrand et de l'avenue Charles de Gaulle et cette proposition s'inscrit dans un cadre plus global de DYNACITE de céder un certain nombre de logements aux locataires. En l'occurrence, DYNACITE met 700 logements à la vente et habituellement une cinquantaine par an sont effectivement vendus. M. le Maire rappelle qu'une délibération de principe fixe à 1 % du total des logements sociaux le taux possible de vente aux locataires par an, ceci pour éviter que les bailleurs sociaux ne vendent trop de logements en location. M. le Maire indique qu'il s'agit d'une action traditionnelle de la part du bailleur sachant que ces locaux sont amortis et que les "locataires occupants" peuvent acheter à un prix inférieur de 15 % compte tenu de leur statut. M. Le Maire rappelle que DYNACITE possède 24 000 logements sociaux dont 18 000 sur le département de l'Ain et que cela représente la moitié des logements locatifs à caractère social du département. M. le Maire cède la parole à M. RENOUD-GRAPPIN, lequel effectivement constate qu'une délibération a bien été prise par le conseil municipal de Châtillon, qu'il comprend bien que DYNACITE souhaite vendre pour réinvestir ailleurs, qu'il est prêt à comprendre la politique des bailleurs sociaux mais que le souhait de la délibération était justement de limiter la vente des logements

locatifs afin de ne pas se trouver "déshabillé". Il convient donc de faire attention compte tenu du fait que la commune fait l'objet d'une forte demande en locatifs que cela ne crée pas de problèmes sociaux et que les logements vendus le soient bien à des locataires occupants. Il précise enfin que la délibération limitant la vente à 1% des logements s'applique toujours. M. le Maire cède la parole à M. MORRIER qui rappelle à l'adresse de M. RENOUD-GRAPPIN que ces ventes sont soumises à l'autorisation de M. le Préfet et que d'autre part, elles ne sont destinées qu'au seul locataire habitant. De ce fait il n'y a donc pas de risque de dérapage d'autant que les acquéreurs sont tenus de garder le bien pendant 5 ans. M. le Maire conclut qu'a priori il n'y a pas besoin de délibération contraire à prendre et qu'il s'agit d'un avis seulement.

N° 7 Informations du Maire

- SPANC : M. le Maire présente le règlement modifié du SPANC, et notamment le montant de la taxe qui s'applique au m³ d'eau consommé qui a été porté à 0,18 € le m³. D'autres modifications mineures ont été approuvées en conseil communautaire. Le règlement peut être consulté en mairie et sera installé sur le site de la ville.
- Collecte des ordures ménagères : M. le Maire indique que la Sté LBDI, chargée d'assurer la collecte des ordures ménagères est en grève depuis ce matin. Il semble qu'une issue ait été trouvée et que les ordures ménagères seront collectées dans l'hyper centre cette nuit et mercredi pour les écarts.
- Démission de Mme Martine BAILLET-CORDIER : M. Le Maire indique que par courrier Mme BAILLET à fait part de son intention de démissionner pour raisons personnelles (changement géographique de région). Son successeur sera donc officiellement installé en séance du mois d'avril dicit le Maire.
- OMC : M. Le Maire indique qu'une réunion aura lieu le mardi 22 mars en présence des associations culturelles à jour de cotisation à savoir la Pie qui gratte, SVD, le CODEPA, l'association traditions et culture de Châtillon. L'évolution de l'OMC se passera en 3 phases à savoir convocation d'une assemblée générale extraordinaire, modification des statuts, nomination des fonctions du conseil d'administration (président, secrétaire, trésorier). Pour répondre à une question de M. RENOUD-GRAPPIN, M. Le Maire confirme que 4 associations seulement ont été convoquées, lesquelles étaient les seules à jour de cotisations (10 € par association adhérente). M. le Maire pense que s'il y a eu des problèmes à l'OMC, c'était en raison de difficultés pour "fédérer"
- Commémoration du 19 mars : confirmation de l'horaire à savoir 18h30 au lieu de 19h.

N° 8 Informations des Adjoint

A) M. MATHIAS

- Election Cantonales 2^{ème} tour : M. MATHIAS lance un appel à ses collègues pour la tenue des bureaux de vote pour le 2^{ème} tour
- OMC : à l'adresse de M. RENOUD-GRAPPIN, M. MATHIAS indique que les invitations à l'assemblée générale de l'OMC sont conformes aux statuts actuels, lesquels datent quelque peu. M. RENOUD-GRAPPIN s'étonne avec humour que l'on puisse ouvrir beaucoup plus l'OMC alors que l'on ne convoque que 4 associations, "d'où l'intérêt de revoir les statuts" d'après M. MATHIAS.

B) Mme SICAUD

- Médiathèque : tout au long du mois de mars, des manifestations culturelles seront dédiées au thème de la "femme".
- Avril : le mois d'avril sera consacré au thème de l'eau avec une exposition.
- Musée Traditions et Vie : ouverture le 1^{er} avril au public tous les jours de 14h à 18 h sauf le lundi avec possibilité de visiter le matin pour les groupes sur réservation.
- Election de Miss Châtillon : se déroulera le vendredi 8 avril en présence de nombreuses personnalités.
- Une exposition de peinture se déroulera du 8 au 17 avril : Expo consacrée aux tableaux de Mme REBATTET et M. MICHEL.

C) M. PERREAULT

- Réhabilitation de l'Espace Sauzet : les travaux sont en cours, pas de retard pour l'instant.
- Station d'épuration : là aussi les travaux se poursuivent sans retard
- Démolition de l'ancienne piscine vers le pont sur la Chalaronne : la démolition de l'ouvrage bétonné est réalisé, reste à réaliser un aménagement paysager et les plantations des jardins.
- Aménagement de l'avenue Charles de Gaulle : une bordure de protection des piétons et cyclistes a été réalisée sur les avenues F. Mitterrand et Charles de Gaulle.

M. le Maire clôt la séance et remercie l'ensemble des conseillers municipaux, le public les représentants de la presse, Mme MONNIER pour la Voix de l'Ain et M. VACHERESSE pour le Progrès ainsi que les services municipaux à savoir M. MOREL, directeur général des services, Mme DOIDY directrice générale adjointe chargée des finances et du personnel, Mme FLORIT, chargée de communication, Mme CARON, police municipale.

La prochaine séance du conseil municipal aura lieu le 11 avril 2011 à 18 heures 30.

Pour extrait certifié conforme,
LE MAIRE